Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 035-243500550-20260423-CC_2026_71-DE

MONTFORT COMMUNAUTÉ
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le 23 avril, le Conseil de Communauté, dûment convoqué par courrier dématérialisé du 17 avril, s'est réuni en session ordinaire à MONTFORT-SUR-MEU, sous la présidence de Christophe MARTINS, Président.

Etaient présents : Raymond BLOUET, Régine LEFEUVRE, Joseph THÉBAULT, Annie CHEVALIER, Nadège COULON-TRARI, Stéphane GARDETTE, Paul MEURICE, Michel BARBE, Chrystèle BERTRAND, Yannick BRÉ, Christophe MARTINS, Fabienne BONDON, Fabrice DALINO, Delphine DAVID, Frédéric DESSAUGE, Valérie PETITHOMME, Thierry TILLARD, Yannick FOUVILLE, Philippe RAMIREZ, Jean-Claude DENIS, Brigitte BERREE, Jean-Yves CLOUET, Bruno DUTEIL

Excusés avec pouvoir : Chrystel CAULET à Régine LEFEUVRE, Jean RONSIN à Joseph THEBAULT, Maëlle CROSSE à Valérie PETITHOMME, Renan PARTHENAY à Thierry TILLARD, Candide RICHOUX à Frédéric DESSAUGE, Séverine BETHUEL à Yannick FOUVILLE, Anne-Sophie PATRU à Philippe RAMIREZ

Excusées : Delphine MONTREUIL, Sylvie PINAULT.

La séance est ouverte à 20h00.
Fabienne BONDON est élue secrétaire de séance.

Nombres de conseillers : 32
En exercice : 32
Présents : 23
Pouvoirs : 7
Votants : 30
Quorum : 17

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE MONTFORT COMMUNAUTE AU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNALE DE L'ECOLE DE MUSIQUE DU PAYS DE BROCELIANDE

N° Délibération CC/2026/71

EXPOSE DES MOTIFS

Le syndicat mixte intercommunal de l'Ecole de Musique du Pays de Brocéliande (EMPB) est un établissement musical classé Conservatoire à Rayonnement Intercommunal agréé par l'Etat (Ministère de la Culture).

40 disciplines sont dispensées par des enseignants diplômés (Diplôme d'Etat, Certificat d'Aptitude, Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant, Diplôme d'Etudes Musicales) sur deux lieux de cours situés à Montfort-sur-Meu et Montauban-de-Bretagne

L'EMPB assure également des interventions en milieu scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires du territoire syndical.

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 035-243500550-20260423-CC_2026_71-DE

MONTFORT COMMUNAUTÉ
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

Montfort communauté adhère à l'EMPB pour tout son territoire.
Il convient, conformément aux statuts dudit syndicat, de désigner les représentants de Montfort communauté au comité syndical.

Montfort communauté est représentée par 10 délégués titulaires.

Etant entendu, il est rappelé que le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou tout conseiller municipal d'une commune membre (et ce sans même être membre du conseil communautaire).

Les candidats sont ainsi invités à se faire connaitre.

Les candidatures suivantes sont proposées : Nadège COULON TRARI, Jean-Paul LE GALL, Elisabeth ABADIE, Michel HALOUX, Johnny BOUTIER, Valérie ROCHER, Ludovic DESMASURES, Anne-Sophie PATRU, Irene DENISE, Chantal LEPASLIER.

Cette élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Si, après 2 tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Pour cette désignation, l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales autorise le vote à main levée dès lors que le Conseil se prononce en ce sens à l'unanimité et qu'aucune disposition législative ou réglementaire ne s'y oppose.

VISAS ET CONSIDERANTS

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5711-1,
Vu l'article L. 2121-21 du CGCT,
Vu l'article 6 des statuts régissant le Syndicat Mixte Intercommunal de l'Ecole de Musique du Pays de Brocéliande,
Vu les statuts de Montfort communauté,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

-autorise de ne pas procéder au scrutin secret comme précité ;
- désigne comme délégués titulaires :

Nadège COULON TRARI, Jean-Paul LE GALL, Elisabeth ABADIE, Michel HALOUX, Johnny BOUTIER, Valérie ROCHER, Ludovic DESMASURES, Anne-Sophie PATRU, Irene DENISE, Chantal LEPASLIER.

Certifié exécutoire par le Président,
Signé : Le Président, Christophe MARTINS

Le secrétaire de séance,

LE PRÉSIDENT,
Christophe MARTINS

MONTFORT COMMUNAUTE
ILLE-ET-VILAINE